

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Regards croisés sur la société			
Code	SOCM1B10REG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fernand MORSA (fernand.morsa@helha.be) Adrien PADOVANO (adrien.padovano@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Si, à première vue cette UE est composée de deux disciplines qui n'ont que peu de choses en commun (la philosophie d'une part et le droit précédé d'une analyse des différents strates institutionnelles de notre pays, d'autre part), « l'objet matériel » et « l'objet formel » des deux cours permettent aux professeurs respectifs une collaboration et une complémentarité bénéfiques aux étudiants. - « L'objet matériel » de la philosophie étant toute chose, les réalités institutionnelles, juridiques et judiciaires constituent pour celle-ci un domaine d'investigation particulièrement intéressant. Par exemple, en philosophie politique, on peut traiter du bien entre l'instance législative et la loi morale. De plus, la vertu de justice a toujours été prioritaire dans les traités de philosophie. Enfin, et sans être exhaustif, les différents niveaux de pouvoir et leurs retombées institutionnelles ont fait l'objet des nombreuses recherches de cette discipline. - « L'objet formel » du cours de droit et d'institutions, conçu par le professeur comme une occasion pour les étudiants de « s'approprier existentiellement » les données juridiques et institutionnelles et d'accéder ainsi à un esprit positivement critique, rejoint l'angle d'approche de la philosophie qui tente « d'expliquer ces choses par leurs raisons fondamentales, par leurs « pourquoi » ultimes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
 - 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
 - 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
 - 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 - 2.4 Travailler en équipe
- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
 - 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
 - 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
 - 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 - 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**

Acquis d'apprentissage visés

1. Acquérir une capacité de comprendre les enjeux et les concepts-clés liés à chaque entité institutionnelle belge et un regard critique sur l'évolution du pays.
2. Appréhender de façon pertinente les grandes interrogations contemporaines en matière socio-politique, culturelle, artistique et communicationnelle et promouvoir un discernement éthique de type personnaliste
3. Acquérir un vocabulaire précis et une faculté d'articulation logique à partir d'intuitions fondatrices pour la philosophie et à partir d'institutions concrètes et réglementées (par exemple: les ASBL, la représentation étudiante dans le cadre académique)
4. Etre capable d'actualiser la théorie par la pratique et, par la pratique, de faire progresser la théorie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM1B10DROIT	Droits et institutions	30 h / 2 C
SOCM1B10PHIL1	Philosophie	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B10DROIT	Droits et institutions	20
SOCM1B10PHIL1	Philosophie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

1) Evaluation du 1er quadrimestre (janvier) et modalités d'examens du 2e quadrimestre (juin)

Cas n°1 : pour une UE organisée uniquement pendant le premier quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage en juin et de maintenir ainsi la note d'échec ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°2 : pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle de janvier relative à

une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20 en juin, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter cette note partielle de janvier; soit de REMETTRE EN JEU cette note partielle en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°3 : pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage de l'UE pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier une mention CM, PP, Z, PR ou FR: l'étudiant doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage en juin.

Cas n°4 : pour une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la notification des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

-

2) Evaluation de 2e quadrimestre (juin) et modalités d'examens du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droits et institutions			
Code	23_SOCM1B10DROIT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fernand MORSA (fernand.morsa@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours a pour objectif dans un premier temps de familiariser les étudiants aux différents concepts juridiques. Il s'agit de fournir une forme de lexique permettant d'identifier et de comprendre les différentes formes de droit, public et privé par exemple, ainsi que ses différentes branches. Une attention particulière sera consacrée aux branches civile et pénale ainsi qu'à l'organisation des cours et tribunaux. Dans la seconde partie, relevant du droit public, le cours part à la découverte du paysage institutionnel de la Belgique fédérale afin de mieux comprendre et d'analyser les différents niveaux de pouvoir en Belgique. Il sera également question des institutions de l'Union européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera en mesure de suivre avec pertinence l'actualité judiciaire et de jongler avec différents concepts juridiques tant dans l'espace que dans le temps et d'y apporter un regard critique. Il sera capable d'identifier les enjeux ainsi que les concepts-clés en lien avec les différentes composantes de l'Etat fédéral. L'étudiant sera également capable de produire un regard critique sur l'évolution du pays et des Institutions européennes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours s'articule essentiellement autour des thématiques suivantes :

- Volet « Droits »
 - Le problème de la définition du droit / les différentes significations
 - Le droit dans le temps et le temps dans le droit
 - La règle de droit, sa construction
 - Les droits de l'Homme
 - Les branches du droit avec focus particuliers sur le droit pénal, le droit civil et l'organisation des cours et tribunaux
 - La médiation

 - Volet « Institutions » (Droit constitutionnel)
 - L'évolution institutionnelle de la Belgique
 - Les trois pouvoirs
 - La Belgique fédérale
- Principes généraux
 - Autorité fédérale
 - Communautés et Régions

- Relations entre ces composantes
 - Les pouvoirs locaux
- Provinces
- Communes
 - Les intercommunales
 - Les institutions européennes

Démarches d'apprentissage

Le cours sera constitué dans un premier temps, de cours magistraux donnés par l'enseignant demandant néanmoins une participation interactive, avec le support de Powerpoint.

Un syllabus de référence sera à la disposition des étudiants. Les parties vues au cours seront accessibles en temps réel + 1 jour.

Plusieurs conférences seront organisées avec des intervenants de différents domaines qui permettront d'apporter une expérience ciblée sur les matières vues au cours.

Un travail de groupe (groupe de 2) sera proposé aux étudiants dans le cadre du volet institutionnel (U.E.)

Dispositifs d'aide à la réussite

Au début de chaque leçon, 15 minutes seront consacrées à la révision de la leçon précédente.

Une séance de questions-réponses sera prévue lors du tout dernier cours. Pour maximiser l'efficacité de cette séance, il est conseillé de préparer le travail en amont en se plongeant dans la matière.

Ouvrages de référence

Voir Bibliographie en fin du syllabus remis aux étudiants.

Ouvrage à déterminer ultérieurement pour le travail

Supports

Powerpoint et Syllabus en ligne

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit avec différents types de questions (ouvertes, fermées, casus) demandant réflexion et analyse.

Le travail concernant le volet institutionnel sera remis le jour de l'examen et comptera pour 20% des points. Report de la note du travail pour la deuxième session si l'étudiant est en échec au global pour l'AA, avec possibilité de représenter un nouveau travail si celui-ci est en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20	Trv	20
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	80

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie			
Code	23_SOCM1B10PHIL1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Adrien PADOVANO (adrien.padovano@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Amener l'étudiant à réfléchir de manière critique sur notre société et son évolution à travers des concepts qui retracent l'histoire de la pensée humaine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant doit être capable de restituer et d'articuler différents concepts philosophiques vus au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Etude des différents courants de la philosophie de manière historique à travers l'apparition, l'évolution et la continuité de certains concepts philosophiques de notre civilisation.

Démarches d'apprentissage

Le cours est constitué de séances magistrales données par l'enseignant. Différents extraits, schémas et illustrations seront également utilisés afin de faciliter l'assimilation de la matière.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant reste disponible pour répondre par mail aux questions spécifiques des étudiants. Une séance de préparation à l'examen est également dispensée à la fin du quadrimestre.

Ouvrages de référence

- L. Couloubaritsis, Aux Origines de la philosophie européenne. De la pensée archaïque au néoplatonisme, Paris, De Boeck, 1995.
- G. Hottos, De la Renaissance à la Postmodernité. Une histoire de la philosophie moderne et contemporaine, Paris, De Boeck, 2005.

Supports

Un Powerpoint sera mis en ligne après chaque séquence de cours. A la fin du quadrimestre, les notes de cours seront également mises à disposition des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à concurrence de 100 % des points. Il s'agit pour l'étudiant de jongler avec différents concepts de l'histoire de la philosophie, d'être capable d'en fournir une explication exhaustive et de les articuler à partir de liens cohérents.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).